



Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Faits saillants

Séance ordinaire du 14 novembre 2023

Nomination des membres du conseil au sein de différents comités

Des résolutions adoptées antérieurement ont été amendées comme suit :

- Résolution 2021-12-295 amendée afin de remplacer la conseillère Sonia Tremblay par le conseiller Bruno Plourde à titre de substitut au Comité de développement durable de la Rivière-du-Nord.
- Résolution 2021-12-295 amendée afin de remplacer le conseiller Alain Lefèvre par la conseillère Rose Crevier-Dagenais à titre de représentante au Conseil d'administration de la Régie de la police de la Rivière-du-Nord
- Résolution 2022-03-060 amendée afin de remplacer la conseillère Sonia Tremblay par le maire Yves Dagenais à titre de représentant auprès de Tricentris.
- Résolution 2023-05-258 amendée afin de remplacer le conseiller Bruno Plourde par le conseiller Serge Alarie au comité consultatif d'urbanisme.

Dons à SOS violence conjugale et au Centre d'action bénévole de Saint-Jérôme

Le conseil municipal a accepté de verser 400 \$ à l'organisme SOS violence conjugale et 400 \$ au Centre

d'action bénévole de Saint-Jérôme. La mission de SOS violence conjugale est de contribuer à la sécurité des victimes et à la réduction de la violence conjugale et de ses conséquences en offrant des services aux victimes, à la population et à toutes les personnes touchées par la violence conjugale. La mission du Centre d'action bénévole de Saint-Jérôme est de promouvoir et de développer l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux qui concernent la population du territoire de la MRC de la Rivière-du-Nord et de la MRC Mirabel-Nord. De plus, le Centre d'action bénévole offre des services d'aide et d'accompagnement, des services de travaux manuels et de travail de milieu auprès des aînés. Ces deux organismes desservent le territoire de Saint-Hippolyte.

Renouvellement de l'entente avec le journal Le Sentier

Considérant que la Municipalité de Saint-Hippolyte souhaite profiter d'espaces publicitaires et rédactionnels dans le journal Le Sentier au cours de l'année 2024 et que l'entente actuellement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2023, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de l'entente avec le journal



Le Sentier pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant annuel de 17 280 \$ plus les taxes applicables.

Embauche d'une coordonnatrice culture et bibliothèque

Le conseil a approuvé l'embauche de Mme Annie Desmeules au poste cadre permanent à temps plein à titre de coordonnatrice culture et bibliothèque, rétroactivement au 13 novembre 2023.

Utilisation d'un appareil de chauffage au bois – La prudence est de mise

Le Service sécurité incendie invite les citoyens à la prudence et la vigilance lorsqu'ils utilisent un foyer ou un poêle à bois pour chauffer leur résidence. Parce que les pompiers ont votre sécurité à cœur, ils vous rappellent ces quelques conseils pour prévenir un incendie.

Une installation professionnelle et un bon entretien

- Faites installer et entretenir votre foyer ou poêle à bois par un entrepreneur qualifié.
- En plus de vos avertisseurs de fumée, installez des avertisseurs de monoxyde de carbone dans votre résidence. L'accumulation de ce gaz dans une résidence peut s'avérer mortelle.

Accumulation de créosote

- N'utilisez que du bois sec pour éviter l'accumulation de créosote (dépôts formés par la fumée le long de la

cheminée). La créosote est très inflammable.

- Vérifiez régulièrement les tuyaux de raccordement du poêle à bois et de la cheminée, car une accumulation de 3 mm de créosote est suffisante pour causer un incendie.
- Faites ramoner votre cheminée au moins une fois l'an par un spécialiste.

Entreposage des cendres

- Les cendres doivent être déposées dans un contenant métallique muni d'un couvercle.
- Entrez ce contenant à l'extérieur, car les cendres dégagent du monoxyde de carbone et ils peuvent mettre le feu au plancher.
- Éloignez le contenant des murs de la maison ou du cabanon, parce que les



cendres peuvent rester actives jusqu'à 72 heures et plus.

- Vous devriez attendre 240 heures (14 jours) avant de déposer le contenu de votre chaudière dans le bac de compostage que vous devriez entreposer à une distance raisonnable des murs de votre maison pour écarter tout danger.
- Ne jamais entreposer de cendres chaudes sur la galerie ou le patio de bois, dans le bac à déchets ou dans une boîte de carton.

Un café avec le maire

Vous voulez discuter avec le maire de Saint-Hippolyte d'un sujet municipal qui vous préoccupe ou soumettre une suggestion pour améliorer les services? Venez prendre un café avec M. Dagenais à l'hôtel de ville! Cette nouvelle tribune vous est offerte le premier samedi du mois, de 9 h à 12 h. Réservation obligatoire au municipalite@saint-hippolyte.ca ou au 450 563-2505.



Service de conteneur

Un conteneur à déchets pour les petits surplus domestiques est disponible gratuitement tout l'hiver au garage municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 7 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 7 h à 12 h. Il est aussi possible de déposer des rebuts et des résidus de construction à l'écocentre de Saint-Jérôme qui est ouvert du mercredi au samedi de 9 h à 16 h 30 pour la période hivernale. Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de collectes d'encombrants prévues au calendrier pour les mois de novembre et de décembre. Le service reprendra mensuellement à compter du 8 janvier 2024.





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal *Le Sentier*. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal *Le Reflet*.

Conduite hivernale



En hiver, les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions météorologiques et routières. Selon le Code de la sécurité routière, le conducteur doit diminuer sa vitesse lorsque la visibilité est réduite à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations, ou lorsque la chaussée est glissante ou qu'elle n'est pas entièrement dégagée. Il est également interdit de circuler avec un véhicule couvert de neige ou de glace, communément appelé igloo... Les contrevenants à l'une ou l'autre de ces règles du Code s'exposent à une amende de 60 \$, plus les frais, en plus de voir 2 points d'inaptitude s'ajouter à leur dossier de conducteur. Pour plus d'information, consultez le saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere.

Nouvelle infolettre

La Municipalité de Saint-Hippolyte est fière d'annoncer que son infolettre *Quoi de neuf dans votre municipalité* a été améliorée, tant sur le plan de la présentation que sur celui du contenu. L'infolettre est maintenant mensuelle et fera la part entre les éditions des différentes publications de la Municipalité. Les personnes déjà abonnées à l'ancienne version de l'infolettre n'ont pas à s'inscrire de nouveau. Nous invitons les Hippolytoises et les Hippolytois qui ne sont pas encore abonnés à le faire sans tarder afin de demeurer à l'affût de ce qui anime notre communauté! Pour s'abonner, cliquez sur le lien au bas de la page d'accueil du saint-hippolyte.ca.



Reboisement des rives



Un important changement au Règlement de zonage 1171-19 sera en vigueur à compter de 2024. En effet, il sera dorénavant interdit d'effectuer des interventions de contrôle de la végétation dont la tonte de gazon, le débroussaillage, l'abattage d'arbres, l'épandage de paillis, l'utilisation de géotextile pour étouffer le gazon et l'épandage d'engrais, sur toute la profondeur de 10 ou 15 mètres de la rive de tout lac et de tout cour d'eau.

De plus, lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser dans un délai de 12 mois suivant l'adoption des dispositions réglementaires. Le reboisement de la rive devra se faire avec des végétaux indigènes (incluant des herbacées, des arbustes et des arbres), et ce, sur une bande minimale de 5 mètres en bordure du lac ou du cours d'eau, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. Cette mesure ne s'appliquera pas aux situations où des travaux auront été faits en contravention de la réglementation municipale, auxquels cas la renaturalisation de toute la bande riveraine de 10 ou 15 mètres s'imposera.

L'entretien de la végétation, comprenant la tonte du gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres sera cependant permis dans une bande de 2 mètres contiguë à une construction ou un bâtiment existant à la date d'entrée en vigueur du règlement et empiétant dans la rive.

Au printemps 2024, un document d'information sur la nouvelle réglementation et l'accompagnement qui sera mis à leur disposition sera transmis à l'ensemble des riverains des lacs habités du territoire de Saint-Hippolyte.

Des inspecteurs en environnement visiteront toutes les bandes riveraines au cours de l'été 2024 afin de prodiguer des conseils et des suggestions pour aider les riverains à franchir cette nouvelle mesure visant la protection de la santé de nos plans d'eau.

Le bon voisinage même en hiver!

Les dernières précipitations de neige sont là pour rester tout l'hiver, ce qui peut poser certains irritants, notamment le stationnement. Anticipons les problèmes en discutant avec nos voisins des meilleures solutions pour un stationnement harmonieux. Un peu de communication peut éviter bien des tracas! Si les tensions montent, rappelez-vous que le service sans frais Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides (MCQL) est là pour vous accompagner à trouver des solutions communes. Un appel ne signifie pas une médiation formelle, mais plutôt une opportunité de dialogue. Consultez le mavn.ca pour plus de détails.



Vins et musique du monde Une réussite!

Ce sont plus de 120 personnes qui ont visité l'Europe de l'Est en vins et en musique tout en profitant des connaissances de Jérémie Lévesque et des talents culinaires de Michael Lessard lors des deux soirées de Vins et musiques du monde qui se tenaient les 3 et 17 novembre. Conformément au vote des participants et en l'honneur de la dixième édition, la prochaine soirée sera sous la thématique des bulles.



Nouveau règlement sur le remplacement des puisards

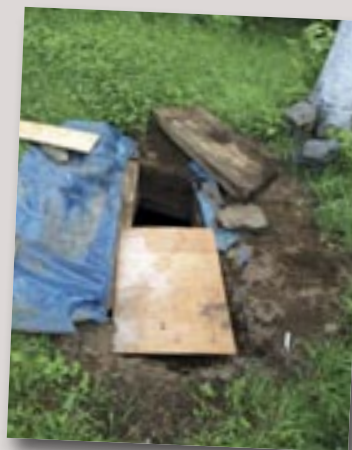
En août dernier, le conseil municipal a adopté un règlement obligeant les propriétaires de Saint-Hippolyte dont les résidences sont desservies par un puisard, à le remplacer par une installation septique conforme aux normes en vigueur, et ce, dans un délai de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024. On dénombre environ 240 puisards sur le territoire de la municipalité et tout comme le développement, ceux-ci se concentrent en périphérie de nos lacs.

Cette décision vise la protection de l'environnement, de même que l'amélioration de la qualité de l'eau de surface et de la

nappe phréatique, en plus d'éliminer le risque de pollution des lacs de notre territoire. En effet, les puisards constituent une source de phosphore et d'azote pouvant contribuer au vieillissement prématuré des lacs et à la prolifération des cyanobactéries, tout en étant susceptibles d'émettre des contaminants bactériologiques empêchant l'usage sécuritaire des plans d'eau et des sources d'eau potable.

La Municipalité de Saint-Hippolyte est actuellement en communication avec les propriétaires concernés et des mesures seront mises en place afin de faciliter le

financement du remplacement des puisards. Plus de détails à ce sujet seront diffusés d'ici la mi-février 2024.





Votre municipalité vous informe

Le contenu de ces pages est produit par la Municipalité de Saint-Hippolyte dans le cadre d'un partenariat d'appui financier au journal Le Sentier. Les informations publiées fournissent des informations utiles entre les publications du bulletin municipal Le Reflet.

Conseils de sécurité incendie pour la gardienne et le gardien

À titre de gardien(enne) d'enfant, vous êtes responsable de la sécurité des enfants que vous gardez et de la propriété de votre employeur. Voici quelques conseils pour vous aider à exercer cette responsabilité :

Ayez avec vous...

- un détecteur de fumée,
- une lampe de poche,
- une veilleuse,
- la brochure de la gardienne,
- téléphone pour les numéros d'urgence.

Quand vous arrivez à la résidence, demandez :

- les numéros de téléphone d'urgence comme celui du Centre antipoison;
- l'adresse complète de la résidence;
- un numéro de téléphone où rejoindre votre employeur;
- à visiter la maison, en prenant soin de localiser les issues;
- comment fonctionnent les serrures et l'ouverture des fenêtres;
- s'ils ont un plan d'évacuation en cas d'incendie et si les enfants le connaissent;
- où se trouve le détecteur de fumée, s'il fonctionne et si les enfants connaissent le bruit qu'il émet.

Lorsque les parents sont partis, vérifiez :

- si les portes et les fenêtres sont verrouillées;
- si la cuisinière et le four sont éteints;
- si aucune cigarette n'a été oubliée dans le séjour,
- si rien de dangereux dans les chambres n'a été laissé à la portée des enfants.

Nous recommandons aux gardiens(ennes) de ne pas utiliser la cuisinière ou un réchaud.

Que faire en cas...

De fuite de gaz?

- Ne fermez pas de lumières ou d'appareils électriques.
- Sortez.
- Faites le 9-1-1 lorsque vous êtes en lieu sûr.

De fumée?

- Criez " Au feu "
- Restez près du sol, où il y a de l'air frais.



- Fermez toutes les portes derrière vous.
- Faites le 9-1-1 lorsque vous êtes en lieu sûr.
- Ne retournez jamais dans un bâtiment en feu.

D'incendie?

- Sortez les enfants. Ne perdez pas de temps à les habiller, enroulez-les dans une couverture.
- Lorsque les enfants sont en lieu sûr, faites le 9-1-1.
- Ne retournez pas sur les lieux.

Si vous gardez dans un immeuble à appartements et l'alerte se déclenche, vérifiez la température de la porte.

- Si elle n'est pas chaude, vérifiez s'il y a de la fumée dans le couloir. S'il n'y a pas de fumée, rendez-vous à la sortie la plus près. Apportez la clé avec vous. Déclenchez l'alerte-incendie et sortez du bâtiment par l'escalier. Ne prenez JAMAIS l'ascenseur.
- Si la porte est chaude ou s'il y a beaucoup de fumée dans le couloir, il est peut-être plus sûr de rester dans l'appartement. Fermez la porte et bouchez-en le bas avec une serviette mouillée. Appelez le 9-1-1 et précisez où vous êtes, même si les pompiers sont déjà sur les lieux. Allez à une fenêtre et signalez votre présence. Attendez que les pompiers viennent à votre secours.
- Si l'incendie se déclenche dans votre appartement, restez près du sol, sortez les enfants et fermez toutes les portes derrière vous, en particulier celle de l'appartement. Déclenchez l'alerte et sortez du bâtiment par l'escalier. Si vos vêtements ou ceux des enfants prennent feu, étouffez les flammes avec une serviette, une couverture ou autre chose d'épais ou arrêtez et roulez-vous par terre pour éteindre les flammes.

Nos meilleurs vœux!

À l'approche de la période des Fêtes, les membres du conseil et de l'administration municipale vous offrent leurs meilleurs vœux pour Noël!
Nous vous souhaitons une année 2024 sous le signe de la santé et de la prospérité.



Exposition Commedia Dell'Arte Jusqu'au 23 décembre à la bibliothèque



Bienvenue dans l'univers captivant de l'expo-théâtre Commedia Dell'Arte signé Bolieu, une artiste contemporaine. Plongez dans un monde artistique où tradition et modernité se rencontrent à travers 14 tableaux abstraits, en plus des œuvres régulières de l'artiste. Chacun de ces tableaux est surmonté du masque authentique de son personnage emblématique, lui insufflant une nouvelle vie fascinante. Chaque œuvre est une exploration visuelle de l'essence du personnage, une fenêtre ouverte sur son âme intem-

porelle. Mais ce n'est pas tout! Chaque tableau est accompagné d'une description qui invite à bien capter la psyché de ces figures iconiques. Vous ressentirez l'émotion et la dualité de leurs âmes à travers les mots. Venez vivre une exploration sensorielle transcendante, où le temps et la forme s'effacent. Commedia Dell'Arte célèbre l'art sous plusieurs formes, fusionnant le passé et le présent de manière envoûtante. Découvrez cet expo-théâtre qui donne vie à l'esprit intemporel de la Commedia Dell'Arte d'une manière inédite.